

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 JUILLET 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Autorisation du SIDRU à
conventionner avec l'éco-
organisme éco-mobilier
au nom de la Ville**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 15 juillet 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 11 juillet 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 juillet 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille quatorze, le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 juillet deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU*, Madame DUMONT*, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur VILLEFAILLEAU (sauf pour le dossier 14 F 00, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2014, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 14 F 01, 14 F 02, et 14 F 03)

*Madame DUMONT quitte la salle à 22h (présente pour le dossier 14 F 00, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2014, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 14 F 01, 14 F 02, 14 F 03 et 14 F 04)

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Monsieur PIVERT
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU
Madame VENOT à Madame de CIDRAC

*Monsieur VILLEFAILLEAU à Monsieur JOUSSE
Monsieur LÉVÊQUE à Madame SILLY

Secrétaire de séance :

Madame ADAM

N° DE DOSSIER : 14 F 05a

OBJET : AUTORISATION DU SIDRU A CONVENTIONNER AVEC L'ECO-ORGANISME ECO-MOBILIER AU NOM DE LA VILLE

RAPPORTEUR : Madame LANGE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L 541-10-6 du Code de l'Environnement prévoit la mise en place d'une filière à « responsabilité élargie du producteur » (REP) pour la gestion des déchets d'éléments d'ameublement. Ainsi, toute personne physique ou morale qui fabrique, importe ou introduit sur le marché des éléments d'ameublement, assure la prise en charge de la collecte, du tri, de la revalorisation et de l'élimination desdits produits en fin de vie soit sous la forme d'initiative individuelle, soit sous la forme d'un financement des éco-organismes agréés qui en assurent la gestion.

Cette filière est entrée en phase opérationnelle le 1^{er} janvier 2013 avec l'agrément par les pouvoirs publics de l'éco-organisme Éco-Mobilier, pour la gestion des déchets d'ameublement et de literie des ménages.

Le Programme Éco-Mobilier prévoit un dispositif adapté au contexte de chaque collectivité dans une logique de montée en charge progressive de la filière.

Dans un souci de mutualisation des moyens et de cohérence territoriale il est prévu de confier cette mission au SIDRU. Ce dernier n'ayant pas la compétence de conventionner au nom et pour le compte de la Ville, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le SIDRU à signer avec l'organisme Éco-Mobilier la convention adaptée au dispositif en place sur le terrain.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

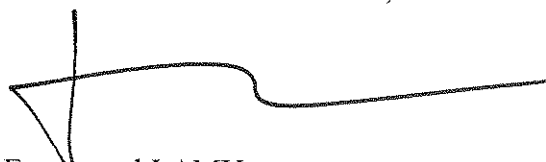
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le SIDRU à signer avec l'organisme Éco-Mobilier la convention adaptée au dispositif en place sur le terrain

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel Lamy', is written over a horizontal line.

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye